

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

6 JANVIER 2004

À une séance spéciale du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue mardi le 6 janvier 2004 au lieu habituel des séances à 22h15. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Karine Lavoie, Mario Tremblay, Clément Tremblay, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et René Boiteau sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault.

2004-01-01 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Madame Karine Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance spéciale.

ATTENDU que l'ordre du jour est le suivant :

1. Renonciation à l'avis de convocation.
2. Avis de motion pour la modification du règlement #238 relatif à la tarification de l'aqueduc et de l'égout (assainissement).
3. Levée de la séance spéciale.

AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Clément Tremblay donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté concernant un amendement au règlement # 238 relatif à la tarification de l'aqueduc et de l'égout (assainissement).

2004-01-02 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE.

Sur proposition de Madame Karine Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que la séance spéciale est levée à 22h20.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE